

PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 juin, le PRISSM s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire au siège de l'Association, Zone Europa, 2 rue Maria Gaetana Agnési à Pau, sur convocation du Conseil d'Administration, afin de délibérer de l'ordre du jour suivant :

- 16h00 : Accueil et émargement des adhérents.
- 16h30 : Ouverture de l'Assemblée Générale :
 - ✓ Approbation du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2022
 - ✓ Bilan et compte de résultats 2022
 - ✓ Rapport du Commissaire aux Comptes
 - ✓ Présentation de l'activité médicale et pluridisciplinaire 2022
 - ✓ Rapport moral
 - ✓ Quitus aux administrateurs
 - ✓ Questions diverses : les perspectives du PRISSM

Le Président, M. Franck VERCHERE, ouvre la séance à 16h30, en souhaitant la bienvenue à tous les adhérents.

Après avoir donné lecture de l'ordre du jour, il rappelle que :

- ✓ Les adhérents ont été convoqués par voie de presse le 06 juin 2023 avec parution précisant la date, le lieu, l'ordre du jour de la réunion et la possibilité d'être représenté (pouvoir joint à la convocation)
- ✓ Les pouvoirs transmis au PRISSM dans les délais ont été vérifiés ce jour à l'entrée, et les présences contrôlées par Maître ETCHARRY, Huissier de justice.
- ✓ Le procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'année 2022 ainsi que les documents financiers ont été mis à disposition des adhérents au siège social du PRISSM dans les 15 jours précédant l'Assemblée.
- ✓ Sont déposés sur le bureau de l'Assemblée :
 - La convocation du 20 juin 2023,
 - Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 27 juin 2022,
 - La liste des entreprises adhérentes et radiées ainsi que les pouvoirs vérifiés.

Préalablement à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour, le Président annonce que :

- ✓ 25 Adhérents sont présents
- ✓ 139 pouvoirs ont été attribués ; Soit 164 adhérents présents ou représentés sur 6511 adhérents convoqués.

Le Président propose à l'Assemblée de voter à mains levées. Cette décision est adoptée à l'unanimité.



I. Approbation du procès – verbal de l'Assemblée Générale de l'année 2022

Le Président soumet aux adhérents la résolution suivante :

1ère résolution : l'Assemblée Générale approuve le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 27 juin 2022.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

II. Bilan et compte de résultats de l'exercice 2022

M. VERCHERE donne la parole à M. SABY, expert-comptable du cabinet PKF, afin qu'il présente le projet de bilan et compte de résultat.

M. SABY détaille les différents éléments qui composent l'arrêté des comptes 2022 à l'appui d'un support Power Point projeté.

Le résultat net comptable est de 610 K€ après impôt sur les sociétés de 172 K€.

Le chiffre d'affaires fait ressortir une hausse de 161 K€ par rapport à 2021, justifiée par la hausse du nombre de salariés suivis au cours de l'année 2022 (environ 2 370 salariés).

Les autres achats et charges externes s'élèvent à 436 K€ contre 462 K€ en 2021. M. SABY indique que cette baisse s'explique principalement par la diminution de la location auprès d'Econocom (financement du parc informatique) et de la fin de la location des locaux de Mourenx le 31 juillet 2021.

En contrepartie, les locaux de Labastide-Cézéracq sont amortis depuis le 01/08/2021 ce qui explique en grande partie la hausse des dotations aux amortissements de 22 k€ sur l'année 2022.

Les charges de personnel s'élèvent à 3 262K€ contre 3 044 K€ en 2021 soit une hausse de 218 k€. Celle-ci s'explique par la hausse générale des salaires de 2.4% sur l'année 2022 et la présence d'un ETP médecin supplémentaire sur l'année.

M. SABY indique que le résultat exceptionnel positif de 80 k€ s'explique par la reprise d'une partie de la provision pour engagement de retraite suite à la remontée du taux d'actualisation. M. SABY précise que l'engagement de retraite se calcule à partir de ce taux qui suit la même trajectoire que les taux d'intérêt. Le taux d'actualisation est passé de 0.75% en 2021 à 3.70% en 2022 ce qui engendre ce résultat exceptionnel.

Les autres charges sont restées similaires ou proches à l'exercice 2021.

M. VERCHERE remercie M. SABY pour son intervention.

Intervention du Commissaire aux comptes

M. VERCHERE donne la parole à M. GENEVET, Commissaire aux comptes.

M. GENEVET explique que sa mission est complémentaire à celle de l'expert-comptable. Pour ce faire, il indique avoir orienté sa mission sur l'analyse du logiciel MEDTRA et avoir effectué des tests sur les factures émises. Il indique également avoir analysé les opérations de trésorerie en s'assurant que les procédures de



séparation des tâches et de validation des paiements sont bien respectées. M. GENEVET indique que ces différents contrôles n'ont pas décelé d'anomalie particulière.

M. GENEVET revient en quelques mots sur la provision d'engagement de retraite en expliquant qu'avec la remontée du taux d'actualisation, il faut aujourd'hui moins de fonds disponibles au PRISSM pour assurer le paiement des indemnités de départ en retraite dans les années à venir.

M. GENEVET certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de l'exercice.

M. GENEVET affirme qu'il lui a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

M. VERCHERE remercie M GENEVET pour cette intervention et demande aux membres du Conseil s'il y a des questions.

Aucune question n'est posée.

M. VERCHERE rappelle que les cotisations n'ont pas augmenté depuis 7 ans et que la cotisation à 65€ HT est l'une des plus basses de France. Il souligne que le personnel du PRISSM est de très bonne qualité et que l'effectif est satisfaisant.

M. VERCHERE remercie Mme COLBIANU et ses équipes pour la bonne tenue financière du PRISSM.

 $2^{\delta me}$ résolution : L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels au 31.12.2022 (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître un résultat bénéficiaire de 610 043.05 ϵ . Elle donne quitus aux membres du conseil de l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice écoulé.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

3^{ème} résolution : l'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice en totalité au compte « Report à nouveau ».

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

4ème résolution : Approbation des conventions réglementées.

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article 612-5 du Code du Commerce, approuve l'absence de convention dans ce rapport.

L'Assemblée Générale approuve l'absence de convention réglementée à l'unanimité des membres présents et représentés.

III. Présentation de l'activité médicale et pluridisciplinaire 2022

Une présentation chiffrée de l'activité des différents secteurs du PRISSM est réalisée par le Dr BARASCUD, médecin du travail du PRISSM. Un power point est projeté à cet effet.

Au 31 décembre 2022, PRISSM est composé de 6 581 adhérents représentant 59 487 salariés déclarés.

L'ensemble des professionnels de santé du PRISSM a réalisé 29 636 visites et entretiens au cours de l'année 2022 respectivement 20 970 visites pour les médecins et 8 666 entretiens pour les infirmières.

Le Dr BARASCUD indique que le nombre d'entreprises ayant fait l'objet d'activités en milieu de travail en 2022 s'élève à 1 769.

Le nombre de fiches d'entreprise créées au cours de l'année 2022 s'élève à 528 et 140 fiches d'entreprise ont fait l'objet d'une mise à jour.

- M. VERCHERE félicite l'ensemble des équipes pluridisciplinaires du PRISSM pour leur professionnalisme tout au long de l'année et la qualité de leur travail.
- M. VERCHERE ajoute que les services de prévention et de santé au travail vont être soumis à une certification qualité dés 2025. Celle-ci va nécessiter des ressources complémentaires que l'on ne peut quantifier à ce jour. M. VERCHERE souligne également qu'à compter de 2025, l'Etat souhaite encadrer le montant de la cotisation. Compte tenu de ces inconnues et malgré la bonne santé financière du PRISSM, M. VERCHERE souligne qu'il convient de rester vigilant afin d'aborder les prochaines années avec sérénité.

IV. Rapport moral

- M. VERCHERE fait un point sur les principaux mouvements du personnel du PRISSM au cours de l'année 2022 :
- Mme DAREOUS Chloé, Technicienne Hygiène Sécurité/Qualité a été embauchée le 13/06/2022 en remplacement de Mme MOREL Jessica partie le 20/05/2022 à la suite d'une démission.
- Trois médecins du travail ont été embauchés au cours de l'année 2022 à savoir les Drs NOZAL, LEMBERT et BARLOW afin d'anticiper les départs à la retraite du Dr BAYLE le 31/12/2022 et du Dr DURETZ le 31/03/2023. Ces trois médecins représentent l'équivalent de 2.23 ETP.
- -Mme COMBEAU Isabelle a été embauchée le 16/09/2022 en tant qu'assistante en santé au travail chargée de l'accueil.
- -Mme POGET Valérie a été embauchée le 24/10/2022 en qualité d'infirmière en santé au travail.
- -Mme CHAPET Marine a été embauchée en tant qu'assistante en santé au travail en remplacement de Mme AMIARD Isabelle partie le 27/11/2022 suite à une démission.
- -Mr PERON Andéol a été embauché le 26/12/2022 en tant que chimiste métrologue.
- M. VERCHERE indique que le Dr CHAUSSAVOINE Alizée a rejoint le PRISSM le 01/02/2023 à temps partiel (80%)
- M. VERCHERE rappelle que la loi de 02 août 2021 a entrainé une modification des statuts du PRISSM et du Conseil d'Administration le 31 mars 2022. Le nouveau Conseil d'Administration a pris ses fonctions le 01 avril 2022.
- M. VERCHERE indique qu'une médaille du travail a été remise à Mme CORONAS Marie pour ses 30 ans d'activité au sein du PRISSM. Il la remercie pour son travail, son investissement et sa fidélité.



V. Vote du quitus aux administrateurs

Le Président demande à l'assemblée de donner quitus aux administrateurs. Quitus est donné à la majorité des membres présents et représentées.

VI. Questions diverses

Mme COLBIANU évoque la rédaction des fiches d'entreprise. Elle indique que ces fiches sont obligatoires pour tous les nouveaux adhérents et met en avant les difficultés de réalisation pour les adhérents éphémères qui sont radiés la même année que leur adhésion. Elle souligne également la difficulté pour réaliser les fiches d'entreprise des TPE, faute de disponibilité de l'employeur.

Mme COLBIANU indique que le PRISSM doit renouveler son d'agrément en septembre 2024. Elle souligne qu'au cours de ces prochains mois, le dossier de demande d'agrément va mobiliser de nombreuses ressources afin d'élaborer le projet de service mais également pour la mise en place de la certification.

Après avoir remercié l'ensemble des adhérents pour leur présence, Le Président lève la séance à 17h45 et invite les personnes présentes au cocktail de clôture.

Le Président

Le Secrétaire

Franck VERCHERE

Nathalie MONGE

